

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### ALLANCHE - Commune

Séance du mardi 27 mai 2025

---

**Membres en exercice**  
: 12

Date de la convocation: 20 mai 2025

**Présents :** 9

*vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants:** 12

**Présents :** Philippe ROSSEEL, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, LUDOVIC LEVAIS, JACQUELINE BARTHAIRE, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Contre : 0**

**Représentés:** Claudine HOUSSELLE représentée par ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE représentée par Roland VEDRINES, THIERRY MARSILHAC représenté par ALAIN GRIFFE

**Abstention : 1**

**Secrétaire de séance:**  
AUDREY  
BLANQUET

**Excusés:**

**Présents non votants :**

**Absents:**

---

### Objet: Souscription d'un emprunt sur le budget principal de la commune d'Allanche - DE\_050\_2025

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs travaux coûteux sont envisagés cette année, à savoir divers aménagements de place du village, la création d'un lotissement au Chey, divers travaux de voirie.

Afin de pouvoir continuer les investissements sur le territoire communal, il explique qu'il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt.

Suivant les offres réalisées, la mieux-disante reste celle de la Caisse de Crédit Agricole :

- Montant emprunté 400 000.00 € ;
- Quinze échéances ;
- Taux : 3.58 % ;
- Durée quinze ans ;
- Frais de dossier : 600.00 € ;
- Somme des intérêts : 114 560.00 € ;
- Montant des échéances annuelles dégressif, avec u

Date de transmission de l'acte: 28/05/2025  
Date de reception de l'AR: 28/05/2025

015-211500012-DE\_050\_2025-DE  
A G E D I

point de départ au 10/06/2026 : 40 986,67 € ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt de quatre cent mille euros ;
- \* Quinze échéances ;
- \* Taux : 3.58 % ;
- \* Durée quinze ans ;
- \* Frais de dossier : 600.00 € ;
- \* Somme des intérêts : 114 560.00 € ;
- \* Montant des échéances annuelles dégressif, avec un remboursement de capital fixe à 26 666,67 €, point de départ au 10/06/2026 : 40 986,67 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
**Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication



**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**  
le : 28 MAI 2025  
**publié le :**  
28 MAI 2025

Date de transmission de l'acte: 28/05/2025  
Date de réception de l'AR: 28/05/2025

015-211500012-DE\_050\_2025-DE  
A G E D I